

02 Question de Mme Kattrin Jadin au ministre de la Défense sur "l'augmentation des tarifs de location des infrastructures sportives de l'IRMEP à Eupen" (n° 11645)

02.01 **Kattrin Jadin** (MR) : Les utilisateurs habituels des infrastructures sportives de l'École royale militaire d'éducation physique à Eupen (IRMEP) m'ont averti que le prix de location allait augmenter de 9 à 23 euros. Pourquoi en est-il ainsi alors qu'il s'agit souvent de clubs qui n'ont ni les moyens ni les alternatives pour aller s'entraîner ailleurs ?

02.02 **Pieter De Crem**, ministre: Dans le cadre de l'article 151 de la loi-programme du 2 août 2002, les tarifs pour les prestations pour tiers, y compris les coûts d'utilisation de l'infrastructure ont été réévalués en tenant compte de l'augmentation du coût de la vie. Pour l'utilisation des installations sportives militaires par des écoles et des clubs sportifs reconnus, il a été décidé d'imputer uniquement les frais variables et non les frais fixes.

02.03 **Kattrin Jadin** (MR) : Depuis quand n'avait on pas évalué ces prix de location en fonction du coût de la vie ?

02.04 **Pieter De Crem**, ministre: C'étaient des prix d'avant-guerre !

L'incident est clos.